Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 47 (1967)
Heft: 4: Kennedy Round

Artikel: Bons résultats pour la chimie, mais suspendus à une condition...
Autor: Junod, E.A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887899

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bons résultats pour la chimie mais suspendus à une condition...

par

E. A. JUNOD,

Membre de la Direction générale de la Société F. Hoffmann-La Roche et Cie

Exportatrice par vocation, la Suisse est éminemment intéressée à la levée des obstacles qui entravent la libre circulation des biens et des marchandises dans le monde. C'est pourquoi, si jaloux soit-il de son indépendance et de son automonie — dont la sauvegarde lui a dicté une attitude réservée à l'égard des innombrables institutions internationales de caractère politique qui ont vu le jour à la fin de la seconde guerre mondiale — notre pays n'a pas hésité à s'associer, comme observateur d'abord, puis en tant que membre du General Agreement on Tarifs and Trade (GATT), aux efforts de cette organisation ayant pour objet la réduction des tarifs douaniers. Il y pouvait participer avec d'autant plus de ferveur que la politique tarifaire suisse est, dans le monde, l'une des plus libérales qui soit.

Aussi n'est-ce pas dans un sincère désir d'œuvrer en vue de sa réalisation que la Suisse a, d'entrée de cause, soutenu l'initiative du Président Kennedy tendant à une réduction générale des tarifs douaniers sur les biens industriels et certains produits agricoles. Lancé en un temps où le monde vibrait d'enthousiasme aux accents de la rhétorique puissante et convaincante du chef de la nation américaine, cet appel a, d'emblée, trouvé un écho favorable, bientôt suivi d'un début d'exécution, sous la forme de négociations préalables dont l'histoire n'est plus à faire.

Bien que le problème fût, en somme, de nature essentiellement technique, il eut le don néanmoins de passionner l'opinion mondiale qui vit dans sa solution la réalisation d'un rêve de paix et de concorde.

Les alternatives d'espoir et de désespoir se sont succédé à Genève pendant près de quatre ans. Si rébarbatifs qu'ils soient pour le profane, les termes de tarif douanier, disparités, clause de la nation la plus favorisée, benzénoïdes, American Selling Price, escape clause, et j'en passe, sont entrés dans le vocabulaire du commun, chacun sentant que, derrière les escarmouches des techniciens, se jouait une partie de plus grande envergure dont l'issue ne laisserait pas d'influer sur le destin de l'humanité.

Le rideau est maintenant tombé, le spectacle a pris fin et le public, lui, a été repris par ses préoccupations journalières sans trop savoir s'il a ou non compris l'argument de la pièce.

A Bâle : Les quatre Grands...

Il n'est dès lors pas inutile de se remémorer quelques scènes marquantes, notamment celle qui a trait à la chimie, dont le déroulement chaotique risqua fort, pendant un temps, de déjouer les plans du metteur en scène. S'il put, *in extremis*, sauver son apothéose, c'est grâce à un tour de passe-passe dont la réalisation se révèle maintenant difficile.

Si la Suisse, dans cette « comédie douanière » n'a joué bien souvent qu'un rôle de figurant, dans la scène chimique, en revanche, elle était l'un des acteurs principaux. Notre pays est, en effet, un fournisseur important dans le secteur de la chimie organique. La part exportée de notre production chimique nationale (80 à 90 %) s'écoule à concurrence d'un tiers dans les pays de la CEE, d'un sixième dans ceux de l'EFTA et de la moitié dans le reste du monde. Nos interlocuteurs étaient donc personnages de taille : États-Unis, Communauté économique (CEE), Grande-Bretagne et Japon.

Pour comprendre le problème qui se posait dans le secteur chimique, il faut faire appel à l'histoire : A l'issue de la première guerre mondiale, les États-Unis, dont l'industrie chimique était à l'aube de son développement, ont jugé nécessaire de la protéger contre la concurrence européenne en introduisant, en sus du tarif douanier ordinaire, une taxation *sui generis* grevant toute une catégorie de produits de la chimie organique — les benzénoïdes — qui comprend notamment les colorants et certaines matières premières pharmaceutiques. Cette taxation, connue sous le nom d'American Selling Price (ASP) consiste en l'imposition de ces biens à l'entrée aux États-Unis, en fonction de leur prix de vente sur le marché intérieur américain. Ajoutée aux droits de douane ordinaires — qui sont déjà lourds — cette imposition porte à 50 voire 80 %, pour certaines positions extrêmes 100 à 175 %, la charge qui pèse sur cette catégorie de produits.

L'ASP a, de tous temps, provoqué l'ire de l'industrie chimique européenne qui a vu dans le Kennedy Round l'occasion d'en découdre à jamais. C'était, hélas, compter sans les subtilités de la législation américaine. L'ASP, en effet, est le fait d'une loi passée, naguère, par le Congrès et que lui seul peut modifier, voire rapporter. En revanche, le Trade Expansion Act, qui a donné pouvoir à l'Administration américaine de négocier les réductions tarifaires proposées par le Président Kennedy, ne porte, lui, que sur le tarif douanier, à l'exclusion de l'ASP. Il est donc apparu, d'entrée de cause, que le Kennedy Round n'aurait d'intérêt réel pour la chimie européenne que si les concessions consenties, par elle, pouvaient être liées à une modifi-

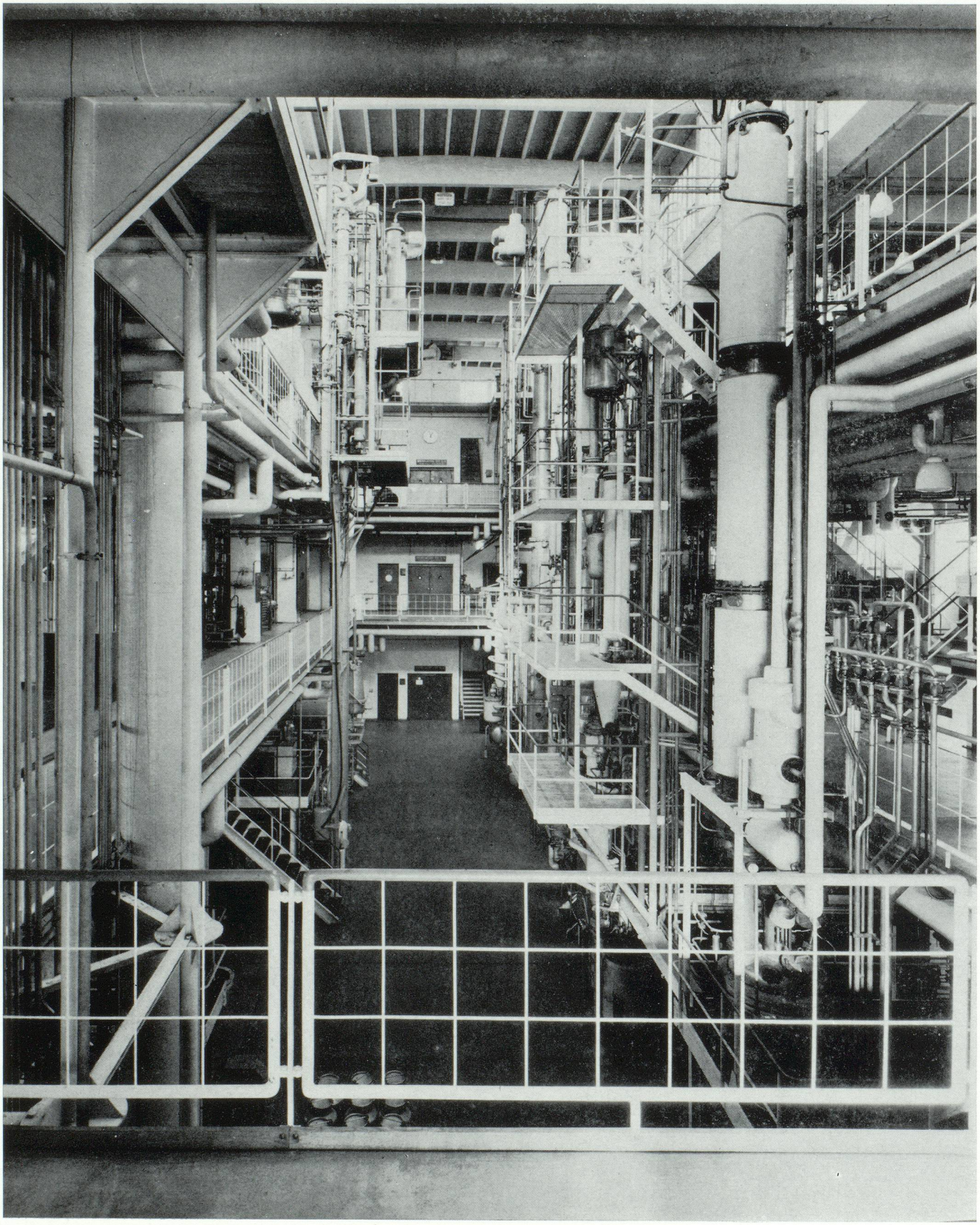

Intérieur d'une usine chimico-pharmaceutique.

cation profonde — voire même à l'abolition — de la taxation relevant de l'ASP.

Or, comme la délégation américaine n'avait pas compétence de consentir quelque concession que ce soit dans le secteur que protège l'ASP, il fallut recourir au tour de passe-passe évoqué ci-dessus, et sur lequel il nous faudra revenir tout à l'heure.

L'industrie chimique suisse avait dans cette controverse une position particulière. Elle partage certes l'opinion critique de la chimie européenne à l'égard de l'ASP, bien qu'elle se soit soustraite, dans une certaine mesure, à son impact en créant aux États-Unis des unités de production destinées à satisfaire les besoins du marché américain. (Les sociétés allemandes, quant à elles, avaient fait de même dans l'entre-deux guerre.) Par ailleurs, l'industrie chimique suisse a un intérêt éminent à la réduction des tarifs douaniers de la CEE qui grèvent lourdement ses livraisons à la Communauté.

Il était dès lors logique qu'elle épousât la cause de la chimie européenne tendant à une réduction massive, non seulement des tarifs douaniers américains, mais encore de l'ASP. C'était, en effet, uniquement par le biais de la clause de la nation la plus favorisée que la Suisse pouvait espérer bénéficier des concessions que la CEE ferait aux États-Unis dans le cadre du Kennedy Round. Il fallait donc qu'elle mît tout en œuvre pour que ces deux « grands » s'accordassent.

Ils y sont arrivés, en définitive. Non sans peine d'ailleurs, et sous réserve que le tour de passe-passe souventes fois mentionné ici réussisse.

L'hypothèse de travail du Kennedy Round reposait sur une baisse générale des tarifs douaniers industriels de 50 %.

Dans le secteur chimique, cette réduction a été acceptée, en principe, à condition toutefois que les États-Unis abolissent l'ASP. S'ils ne le font pas, la réduction tarifaire ne sera que de 20 %.

En cours de négociation, il s'est révélé que la Suisse, du fait de sa position de fournisseur principal de la CEE dans plusieurs positions — qui n'intéressent pas directement la controverse Europe-États-Unis — serait particulièrement désavantagée si, faute d'abolir l'ASP, les États-Unis rendaient impossible la réduction tarifaire de 50 % dans le secteur chimique. La CEE a fait preuve de compréhension à notre égard en concédant une réduction de 35 % sur ces positions (certaines associations hétérocycliques, spécialités pharmaceutiques, vitamines, alcaloïdes), sans égard au fait que l'ASP soit éventuellement maintenu.

En revanche, les concessions consenties par la CEE en fait d'imposition des matières colorantes ne sauraient en aucune façon dépasser 33 1/3 %, les États-Unis n'ayant pas été prêts à réduire leurs droits sur les colorants au-dessous de 30 %.

Tel est le résultat du Kennedy Round dans le secteur de la chimie. On voit qu'il est, théoriquement, excellent, mais que sa réalisation pratique, dans le délai de cinq ans prévu par les accords conclus, dépend encore de la réussite du tour de passe-passe qui consiste à amener le Congrès américain à rapporter la loi qui a institué l'ASP.

Il est très difficile, aujourd'hui, de faire un pronostic sur les chances qu'a l'administration américaine de convaincre le congrès de faire ce qu'elle attend de lui. De technique qu'il était, le problème est devenu politique.

Après une courte période d'euphorie où chacun s'est plu à présenter l'aboutissement du Kennedy Round comme l'aurore d'une période de paix commerciale, les computers des industries américaines ont chiffré les conséquences qu'auraient les concessions faites, et la critique — voire la crainte — a pris le pas sur l'enthousiasme. Dès juillet 1967, les chambres américaines ont été saisies de plusieurs projets de loi tendant à l'introduction de mesures protectionnistes en faveur d'industries soi-disant menacées par la concurrence étrangère. Les cercles de l'industrie chimique américaine pour leur part ont pris une position énergique contre l'abolition de l'ASP. Le lobbying bat son plein.

L'opposition des milieux de l'industrie chimique américaine ne doit pas être prise à la légère. Ce d'autant moins qu'il s'agit d'une part de sociétés extrêmement puissantes et que, d'autre part, le climat politique n'est pas pour l'instant particulièrement favorable à l'Administration. Au surplus, l'année qui vient est une année électorale et l'on ne voit guère qui, parmi les représentants du peuple au Sénat ou à la Chambre des représentants, serait prêt à affronter l'impopularité que lui vaudrait le soutien d'une législation tendant à priver d'importantes industries d'une protection, qui a fait son temps, certes, mais qu'avec un brin de démagogie, on peut habilement présenter comme la condition de la survie de ces industries.

Le tableau n'est pas riant. Mais il ne faut pas pour autant, désespérer. Si intéressés qu'ils soient à la prospérité de leur économie, les Américains sont encore, au fond d'eux-mêmes, animés de sentiments généreux. La foi dans une coopération internationale n'est pas morte et c'est elle qui est à l'origine du succès du Kennedy Round. Plaise au ciel qu'elle soit assez forte pour avoir raison des oppositions des cercles qui font passer leurs intérêts privés avant ceux de la communauté internationale.

E. A. J.